



41^E CONGRÈS
23-26^{ES}
NOVEMBRE 2012
REIMS

Syndicat CGT des
CHEMINOTS du MANS

info
Luttes Le Mans
16^{ème} jour de grève



N°12

Mercredi 27 octobre

Pour Jérôme!

Le gouvernement ayant très largement perdu la bataille des idées, il a été contraint d'abattre l'arme des faibles: la violence et la répression.

Arrestations nombreuses de manifestants, intimidations, mise au pas de la presse, incarcérations sans preuve, garde à vue géante place Bellecour à Lyon avec interdiction de s'asseoir pendant plus de 4 Heures, affiche de cabaret censurée. Le gouvernement montre son vrai visage celui de l'ultra

droite, on sait déjà sur quelle terre va chasser le président candidat en 2012: celle du front national!

Face à cette répression la CGT ne courbera jamais l'échine. C'est dans le même état d'esprit que près d'un millier de manifestants sont venus soutenir notre camarade Jérôme, ce mercredi à Rennes au parlement de Bretagne, lors de son procès en appel. Ce dernier condamné en comparution immédiate, pour l'exemple et sans aucune preuve, est incarcéré depuis le 23 septembre.



...Dernière minute...Dernière minute...Dernière minute...

Lors du procès en appel, la levée du mandat de dépôt a été refusée.

Jérôme devra donc attendre jusqu'au 3 novembre pour connaître la délibération, en attendant il restera incarcéré.

Face à ce dénis de justice, la CGT appelle déjà à une manifestation de soutien, ce 3 novembre pour qu'enfin justice soit rendue, même si d'ici là Jérôme aura purgé quasiment l'intégralité de sa peine.

Manifestants, Syndicalistes: Nous sommes tous des Jérôme! Alors tous ensemble demandons justice!



L'impact de cette loi pour les cheminots en particulier.

* Le projet du Gouvernement repousse l'âge d'ouverture des droits à la retraite de 60 à 62 ans pour les salariés de tous les régimes de retraite, avec une augmentation progressive de 4 mois/an. **Ainsi, l'âge d'ouverture des droits à la retraite passerait pour les cheminots de 55 à 57 ans (50 à 52 ans pour les ADC).** Soit à partir de 2017, soit plus rapidement par décret.

* Le recul de l'âge de départ, lui, aura un impact mécanique sur l'âge pivot (âge d'annulation de la décote). **L'âge pivot qui sera de 60 ans pour les cheminots à l'horizon 2024 (55 ans pour les ADC), suite au passage à 41 ans de cotisations par tranche d'un trimestre supplémentaire à partir de juillet 2013, passerait à 62 ans et 57 ans pour les ADC.**

* De plus, ce phénomène sera amplifié par l'allongement de la durée de cotisation. **Dans son projet, le Gouvernement entend porter la durée de cotisation à 41,5 annuités à l'horizon 2020 pour tous les régimes.**

* Sous couvert de convergences PUBLIC/PRIVE, mais surtout d'équité par le bas, le Gouvernement envisage d'augmenter le taux de cotisation salariale dans le public de 7,85% à 10,55%, étalé sur 10 ans. **Cette mesure s'appliquerait au Régime Spécial SNCF et baisserait de fait le salaire net de 2,70%.**

* L'article 3.2 du règlement de retraite du Régime Spécial SNCF prévoit la possibilité pour les cheminots ayant au moins 3 enfants et comptant 15 ans de service effectif de cesser leurs fonctions et de bénéficier d'une pension proportionnelle (mesure gagnée en 2007). **Le Gouvernement souhaite supprimer cette disposition.**

* A l'heure actuelle, dans le Régime Spécial SNCF, les cheminots peuvent obtenir le montant minimum de pension (3379,38 euros/trimestre en 2009) avec 25 ans de service. **Le Gouvernement envisage, dans son projet, que cette disposition ne soit possible que si les cheminots ont tous leurs trimestres de cotisations (166 trimestres en 2020) ou atteignent l'âge d'annulation de la décote, cela revient à annuler cette mesure de lutte contre la pauvreté.**

Si on ajoute à cela la volonté de Pépy de supprimer le taux de cotisation supplémentaire T2, qui permet aux cheminots de partir 5 ans plus tôt, les cheminots ont bien compris pourquoi il fallait se battre.

Jeudi 28 octobre

- ⇒ **7H30 AG des syndicats CGT au pôle social.**
- ⇒ **9H00 rassemblement du cortège cheminots gare Nord.**
- ⇒ **9H30 Départ de la manifestation inter-professionnelle, au palais des congrès.**
- ⇒ **AG des cheminots qui décidera des suites du mouvement, au pôle social, à l'issue de la manifestation.**

ALERTE ENLEVEMENT

Un Président de grande entreprise publique a été enlevé

Nous avons besoin de vous !!!

Depuis le 12 octobre dernier, Guillaume PEPY, Président de la SNCF a disparu. La veille de sa disparition, il était vêtu d'un costume gris clair, chemise bleue, cravate sombre.

« Inquiets », plusieurs dizaines de milliers de Cheminots sont à sa recherche afin d'engager des discussions relatives aux salaires, à l'emploi, aux conditions de travail, le FRET et l'avenir du Service Public SNCF...

Si vous le voyez, appelez la Fédération CGT des Cheminots...

En effet depuis le début de ce mouvement notre Président, est totalement absent. Pas de négociation ni avant, ni pendant, ni après les conflits. En réalité à la SNCF comme au gouvernement on refuse toutes formes de négociations.